

Décret n° 99-517 du 25 juin 1999 organisant le concours national de praticien des établissements publics de santé

25/06/1999

**Abrogé par le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.
Voir dorénavant les articles R. 6152-301 à R. 6152-309 du code de la santé publique.**